

INVITATION PRESSE

La Rochelle, le 26/05/2020

ARRÊTER LES CHAÎNES DE TRANSMISSION DU VIRUS POUR STOPPER L'ÉPIDÉMIE

La stratégie de déconfinement mise en place par le Gouvernement repose sur le triptyque « protéger, tester, isoler ».

Protéger, c'est éviter les contaminations pour lutter contre la propagation du coronavirus. Cela passe par les gestes barrières, la pratique de la distanciation physique, ainsi que le port du masque grand public, obligatoire dans certains lieux confinés (transports en commun, magasins à la demande du commerçant, marché si le maire l'impose, etc.).

Les tests, deuxième volet de la stratégie de déconfinement doivent permettre dans chaque territoire un repérage précoce des cas positifs, dès les premiers symptômes.

Le troisième axe de cette stratégie repose sur l'isolement des malades ainsi que des personnes ayant été en contact avec eux. A cette fin, deux dispositifs sont mis en œuvre :

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et l'Assurance Maladie, en lien avec les médecins de ville et les établissements de santé, ont mis en place un dispositif destiné à limiter la propagation du virus et casser les chaînes de transmissions par le biais de la plateforme « Contact tracing ». Ce dispositif a vocation à informer les personnes contact d'une personne testée positive au COVID-19 de leur potentielle exposition au virus et à leur délivrer des recommandations sanitaires.

La deuxième composante du volet isolement consiste à proposer aux personnes qui ne peuvent pas s'isoler à leur domicile des hébergements identifiés par les services de l'État sous l'autorité du préfet.

Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, en présence d'Eric MORIVAL, directeur de la délégation départementale de l'Agence régionale de Santé, se fera présenter par Francis MONTIER, directeur général de la CPAM de la Charente-Maritime, la plateforme « Contact tracing » mise en place avec l'ARS dans les locaux de l'Assurance maladie et rencontrera les équipes de l'Assurance Maladie, soumises au secret médical, chargées des enquêtes sanitaires et des appels auprès des personnes contact.

**La presse est invitée à se joindre à cette visite :
jeudi 28 mai 2020, à 11h30,
55 rue de Suède, 17000 La Rochelle.**

Conditions d'accès : Pour des raisons de sécurité sanitaire, le port du masque sera obligatoire dans les ascenseurs, et la perche pour micro avec bonnette protectrice sont recommandés pendant toute la durée de la visite. Il sera demandé de rester à bonne distance des interlocuteurs au minimum un mètre de distance.

**Contact réservé à la presse
Service départemental de la communication
interministérielle**

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22
Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1